

**2 Politique**

**Assemblée nationale/Questions au gouvernement  
La réponse à une double exigence**

**ONDOUBA'NTSIBAH**  
Libreville/Gabon

*Faustin Boukoubi a exprimé cette logique récemment à l'occasion de l'ouverture de la session dite "budgétaire". Occasion pour lui d'indiquer les principales vertus de cette pratique inscrite dans la Constitution. Non sans pertinence, au moment où les députés s'apprêtent à examiner le projet de loi de Finances 2020. Au Premier ministre et aux membres de son équipe de s'y préparer.*

LE ton avait été donné lors de l'ouverture de la première session ordinaire du Parlement, en février dernier. A l'Assemblée nationale, le président de ladite institution avait annoncé la pratique, désormais régulière, tout au long de la 13<sup>e</sup> législature, des "Questions orales au gouvernement", que la Constitution de notre pays institue comme étant l'un des moyens du contrôle de l'action gouvernementale par le Parlement. Et la session qui s'est achevée le dernier jour ouvrable du mois de juin aura, entre autres, été marquée par ces rendez-vous entre les députés et les membres du gouvernement. Le lundi 02 septembre dernier, dans son allocution de circonstance à l'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale, session dite "budgétaire",



Photo : DR

Pour le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, la pratique des «questions au gouvernement» a des vertus pédagogiques et dissuasives». Photo de droite : Les membres du gouvernement lors d'une précédente interpellation dans le cadre des «questions orales au gouvernement».



Photo : F. M. MOMBO/L'Union

Faustin Boukoubi a indiqué que ses collègues et lui maintiendront le cap, estimant que la vigilance doit être de mise à tous les niveaux tout au long du processus qui conduira au vote définitif du budget 2020 et, par la suite, à son exécution.

"J'en profite, a-t-il dit, pour réaffirmer que l'Assemblée nationale continuera à accomplir avec sérieux et en toute responsabilité la mission de contrôle à travers des questions au gouvernement, qui répond à une double exigence. D'abord celle de respecter une obligation constitutionnelle, ensuite, celle de répondre aux demandes de nos

concitoyens qui réclament plus d'informations et plus de transparence dans la gestion publique."

Le député de Pana estime que les questions au gouvernement ont, à la fois, des vertus pédagogiques susceptibles d'éduquer les populations sur certains aspects de l'action publique dont elles ne maîtrisent pas nécessairement les rouages ; et des vertus dissuasives, sinon moralisatrices, dans ce sens que, "la peur du gendarme, la peur de la sanction politique ou judiciaire, la crainte des regards reprobateurs de la communauté nationale ou internationale et par-des-

sus tout, la crainte de Dieu ou Allah, peuvent engendrer des comportements responsables et vertueux dans la gestion de la chose publique".

Et Faustin Boukoubi d'ajouter : "Cette pratique, diffusée dans les médias et qui fait déjà des émules dans d'autres pays de la sous-région, devrait permettre en outre à la démocratie de se vivifier, et au chef de l'Etat de s'assurer que ses instructions sont bel et bien mises en œuvre et qu'il n'a pas commis d'erreur de casting. Quant à notre Chambre parlementaire, cette pratique lui permet de jouer pleinement le rôle qu'attend

le peuple gabonais de ses mandataires".

C'est d'ailleurs le lieu de rappeler qu'à la même occasion, le président de l'Assemblée nationale avait fait l'économie des rencontres entre les députés et les populations de leurs sièges respectifs pendant l'intersession parlementaire qui s'est achevée le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Revenant sur les préoccupations de leurs mandants, le président de la première Chambre du Parlement avait indiqué que celles-ci tournent autour de six principaux axes. Lesquels sont relatifs à l'élargissement des enrôlements de la CNAMGS,

la mise en œuvre du Fonds d'initiative départementale (Fid), la lutte contre la vie chère, la progression du chômage, le conflit homme-faune, et les investissements prioritaires. Ce dernier axe concerne : l'offre en eau et en électricité, la réhabilitation des routes, les salles de classe y compris à l'université, et les soins de santé.

Autant de pistes qui devraient plutôt orienter le gouvernement dans la perspective de l'élaboration du projet définitif du budget 2020. En attendant les séances des "questions au gouvernement".

**Commune d'Owendo/Session ordinaire du conseil municipal ordinaire**

**Le budget 2019 en baisse**



Photo : LRA



Photo : LRA

Les travaux étaient présidés par Jeanne Mbagou (centre), maire central.

Les conseillers municipaux d'Owendo lors de l'examen et l'adoption du budget primitif 2019.

**Line Renette ALOMO**  
Libreville/Gabon

*Arrêté à la somme de 3 milliards 638 millions 838 mille 667 francs CFA contre 3 milliards 645 millions en 2018, le projet de budget primitif de la commune d'Owendo a été approuvé, hier, à l'unanimité des conseillers.*

**CONVOQUÉE** hier, la session ordinaire du conseil

municipal de la commune d'Owendo, à l'effet d'examiner et adopter le budget primitif de l'exercice 2019, s'est tenue dans la salle des fêtes du siège de ladite collectivité locale. Les travaux étaient présidés par Jeanne Mbagou, maire central.

On retiendra qu'au terme des discussions, le budget a été arrêté en dépenses et recettes à la somme de 3 milliards 638 millions

838 mille 667 francs CFA contre 3 milliards 645 millions en 2018. Soit une baisse de 7 millions due, selon Mme Mbagou, à la conjoncture économique actuelle ayant entraîné notamment la disparition de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) au niveau local ; ainsi que la baisse de l'impôt telle la patente qui n'est plus ristournée à 100 %.

Pour l'exercice 2019, les investissements retenus dans la commune sont, entre autres, la construction d'un plateau sportif au profit des jeunes de la commune au lieu-dit Rougier-Gabon, l'acquisition d'un terrain encore en cours de négociation.

Jeanne Mbagou a rappelé qu'avant la tenue de la session ordinaire, les représentants de la commune se sont retrouvés au gou-

vernorat le 26 août pour une séance de travail avec les tutelles administrative et financière aux fins de l'élaboration du plafond budgétaire de cette année 2019 arrêté, comme déjà indiqué, à la somme de 3 638 838 667 francs CFA dont 300 millions de l'apport balance d'entrée puisé dans les réserves de la mairie.

Un projet de budget qui tient compte, il faut le pré-

ciser, des états spéciaux de dépenses des mairies d'arrondissement. Soit 73 millions de francs CFA pour le premier et 78 pour le second.

"Ce projet de budget enregistre une contribution des ordures ménagères qui se chiffre à la somme de 554 180 606 francs CFA dont le mode de gestion sera défini par la tutelle financière", a par ailleurs précisé Jeanne Mbagou.